

[La lutte contre le dérèglement climatique, une nécessité !](#)

27 janvier 2015 - 11 : 22

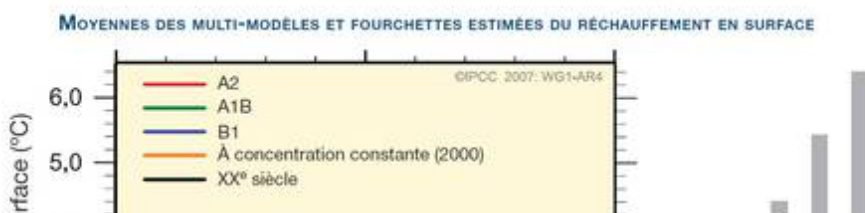
# PLAN CLIMAT LE TEMPS EST A L'ACTION !

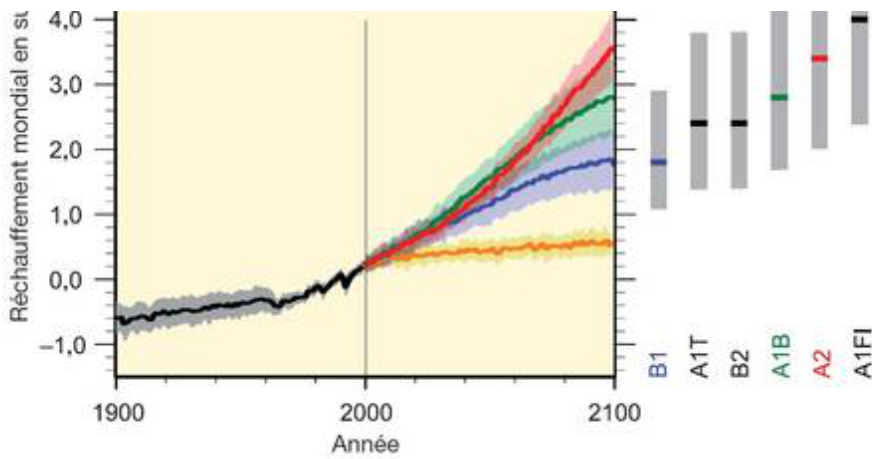
**Le dérèglement climatique, aujourd’hui reconnu par l’ensemble de la communauté scientifique, est dû à l’augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines. Si l’effet de serre est nécessaire à la vie sur terre car il permet à la planète d’avoir une température moyenne d’environ 14°C, l’accumulation de GES dans l’atmosphère peut à terme produire des effets néfastes.**



Les scientifiques du GIEC (Groupement intergouvernemental d’experts sur le climat), ont émis six scénarios pour l’horizon 2100. Ils indiquent que le réchauffement global sera très probablement compris entre 1,1°C et 6,4°C. Ce dérèglement climatique peut avoir des conséquences très importantes sur la planète, notamment en ce qui concerne la fonte des glaciers et des banquises, l’élévation du niveau des mers, la dégradation d’écosystèmes, la disparition d’espèces animales et végétales, l’augmentation de la fréquence d’évènements climatiques extrêmes (ouragans, cyclones, inondations, sécheresses…), le déplacement de « réfugiés climatiques »…

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre dès maintenant des mesures de diminution (atténuation) des émissions de GES, afin de contenir le réchauffement global dans une fourchette de 0°C à 2°C, limite au-delà de laquelle le dérèglement climatique causerait des dommages irréversibles aussi bien à la planète qu’aux humains. Des mesures d’adaptation doivent aussi être prises afin de faire face aux effets déjà perceptibles du dérèglement climatique.





La communauté internationale s'est mobilisée au sein de conférences sur le climat comme la convention de Rio en 1992 ou le protocole de Kyoto en 1997. La prochaine grande conférence internationale sur le climat se déroulera à Durban en 2011. L'Union Européenne a édicté en 2007 le principe du « 3x20 » (ou paquet climat énergie) qui se traduit par la volonté d'augmenter l'efficacité énergétique de 20%, de réduire les émissions de GES de 20% de porter à 20% la part des énergies renouvelables d'ici 2020. La France se donne comme ambition le « facteur 4 » qui vise une division par quatre des émissions de GES sur le territoire national pour 2050.

L'échelon territorial apparaît alors pertinent pour traduire les objectifs de réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique du fait des compétences des collectivités dans l'aménagement du territoire (habitat, transports, déchets...). Les collectivités territoriales représentent aussi l'échelon de décision le plus proche des citoyens, et donc le mieux à même de les accompagner dans la mise en place de bonnes pratiques énergétiques.

### **Pour en savoir plus**

- [Plan Climat de Brest métropole](#)
- [Qu'est-ce qu'un Plan Climat Energie Territorial ?](#)
- [Profil climat de Brest métropole](#)